

CAP SUR L'ÉTHIQUE

NOTRE CODE DE DÉONTOLOGIE
POUR VIVRE LA MISSION



Medtronic
Further, Together

Mission de Medtronic:

Contribuer au bien-être des personnes en appliquant les technologies biomédicales à la recherche, à la conception, à la fabrication et à la vente d'instruments ou d'appareils qui soulagent la douleur, guérissent ou prolongent la vie.

Orienter notre croissance vers les domaines de la technologie biomédicale où nous faisons preuve d'une force et d'une compétence maximales ; réunir les personnes et les installations qui tendent à développer ces domaines ; investir en permanence dans ces domaines grâce à la formation et à l'assimilation des connaissances ; éviter de participer aux domaines auxquels nous ne pouvons apporter de contributions uniques et notables.

Concentrer tous nos efforts sur nos produits pour qu'ils atteignent le meilleur niveau de fiabilité et de qualité ; représenter la référence inégalée et être reconnue en tant que société synonyme d'engagement, d'honnêteté, d'intégrité et de service.

Réaliser un bénéfice satisfaisant sur les opérations courantes pour répondre à nos obligations, soutenir notre croissance et atteindre nos objectifs.

Reconnaître la valeur personnelle de nos employés en fournissant un cadre de travail qui autorise une satisfaction personnelle du travail accompli, la sécurité, des possibilités de promotion, et vise à partager le succès de la société.

Préserver une citoyenneté satisfaisante en tant qu'entreprise.

« Aujourd'hui, rien ne me rend plus heureux et ne me donne plus d'espoirs quant à Medtronic que le fait de savoir que la mission fait partie intégrante de la culture. »

– Earl Bakken, cofondateur, président-directeur général émérite



Table des matières

■ Énoncé de la mission	i
■ I. Introduction	1
Nos interlocuteurs	1
Notre guide pour vivre notre mission	2
Respect de la loi.....	2
Protection de notre réputation	2
Respect de notre code.....	2
L'importance de poser des questions.....	2
Exprimer vos inquiétudes	3
Ligne téléphonique Voice Your Concern (Exprimez vos inquiétudes)	3
Politique de non-représailles.....	4
■ II. Nos relations de travail.....	5
Bien-être des employés	5
Un environnement de travail sain et sécurisé	5
▪ Protection de l'environnement, santé et sécurité en milieu de travail	5
▪ Intégration	6
▪ Harcèlement.....	6
▪ Notification et prévention de la violence en milieu de travail	6
▪ Drogues et alcool	7
Protection de la vie privée des employés	7
Responsabilité individuelle	7
Responsabilité du manager et du superviseur ...	8
■ III. Nos relations avec les autres	9
Transactions loyales	9
Informations concernant la concurrence	9
Engagement en matière de qualité	9
Interactions avec les clients et patients	10
Innovation par la collaboration	11
Respect de la relation patient-médecin.....	12
Assistance technique	12
Promotion de nos produits.....	12
Protection et confidentialité des données de patients.....	12
▪ Confidentialité des données de patients....	12
▪ Protection des données de patients	12
Relations avec les tiers.....	14
■ IV. Nos relations avec la société et les actionnaires	15
Protéger nos biens	15
Investigations des investisseurs et des médias.....	15
Informations confidentielles et exclusives	15
Propriété intellectuelle	16
Médias sociaux	16
Intégrité financière	17
▪ Comptabilité précise.....	17
▪ Gestion des registres.....	17
▪ Falsification de dossiers	17
Conflits d'intérêts	18
▪ Cadeaux et autres formes de courtoisie commerciale	18
▪ Opportunités externes	18
▪ Relations personnelles.....	18
■ V. Nos relations avec les législateurs	19
Recherche clinique	19
Affaires réglementaires	19
Lois sur la concurrence loyale et lois antitrust .	19
Lutte contre la corruption	20
▪ Corruption	21
▪ Cadeaux aux agents d'État	21
Lois sur les valeurs mobilières et délit d'initié ..	21
Échanges extérieurs	22
▪ Boycottages et pays sanctionnés	22
Enquêtes et audits publics	22
■ VI. Notre relation avec le monde.....	23
Droits de l'homme et pratiques équitables en matière d'emploi	23
Développement durable	24
Activité politique.....	24
Philanthropie mondiale.....	24
■ VII. Éclaircir les obscurités	25
L'importance d'une culture d'éthique et d'intégrité.....	25
La voie vers l'action fautive.....	25
Adopter la bonne approche	26
■ VIII. Message d'Earl Bakken, cofondateur, président-directeur général émérite	27
■ IX. Définitions	28

I. Introduction

La mission de Medtronic résonne en échos dans le cœur et dans la tête de chacun d'entre nous, à tous les niveaux de notre organisation. Nous sommes déterminés à « soulager la douleur, rétablir la santé et prolonger la vie ». C'est un privilège d'avoir un travail, un objectif, qui vise à améliorer la vie des patients, de leur famille et de leurs proches aux quatre coins du monde à travers la technologie et la philanthropie. Concrètement, notre mission explique pourquoi nous travaillons.

Nos interlocuteurs

Patients et clients

Les patients (dont la vie peut être améliorée par nos produits et traitements) sont au cœur de notre mission. Les patients, ainsi que les fournisseurs de soins de santé et les autres personnes qui prennent soin d'eux, constituent la pierre angulaire de notre entreprise. Nous nous efforçons de mettre tout en œuvre pour fabriquer des produits d'une qualité, d'une fiabilité et d'une valeur inégalées. Nous déployons toute notre énergie et toutes nos ressources de sorte que les patients du monde entier puissent avoir accès à ces produits. Nous communiquons de façon honnête, respectons les règles éthiques et répondons avec diligence aux questions, aux doutes et aux problèmes soulevés. En outre, nous protégeons les informations sensibles de nos clients et des patients, exactement comme nous souhaiterions que les nôtres soient protégées.

Collègues de travail

Nous nous sentons responsables les uns envers les autres. Le projet de la société et la mission ne peuvent aboutir que si nous travaillons ensemble pour créer et maintenir un environnement de travail sain et sécurisé. La poursuite de cet objectif implique, en partie, le respect, la considération et la confiance mutuels. En œuvrant dans ce cadre, chacun d'entre nous pourra s'épanouir à titre personnel et dans son parcours professionnel tout en maximisant notre force en tant qu'organisation.

Société et actionnaires

Nous cherchons à dégager un profit raisonnable au bénéfice de nos actionnaires. En qualité de

gardiens des ressources de la société, nous devons prendre les décisions professionnelles en pensant aux intérêts de Medtronic. Nous avons la responsabilité de nous assurer que les livres comptables et dossiers de la société sont précis, que les informations traitées dans le cadre de notre travail sont utilisées de manière adéquate, et que nous traitons les actifs de la société avec le plus grand soin. Nous avons également la responsabilité de nous assurer que ceux qui agissent pour notre compte partagent notre engagement à respecter nos règles en matière d'intégrité commerciale.

Organismes gouvernementaux de réglementation

Le secteur des équipements médicaux est dynamique et fortement réglementé par les gouvernements du monde entier. Les organismes gouvernementaux de réglementation veillent sur la santé et la sécurité de leurs citoyens et sur l'intégrité de leur marché en appliquant les lois et les réglementations appropriées. Nous accomplissons notre mission et maintenons notre position en tant que fidèle leader sur le marché lorsque nous nous conformons à l'esprit et à la lettre de toutes les lois et réglementations en vigueur, et les politiques de la société partout où nous menons des activités.

Civisme

Notre mission nous oblige à promouvoir le civisme dans la société en général. Nous nous efforçons d'agir de manière responsable dans tous les aspects de notre environnement local, national et mondial, y compris dans le cadre des activités commerciales, politiques, environnementales et philanthropiques auxquelles nous participons.

Notre guide pour vivre notre mission

Ce guide reflète les valeurs que nous partageons et les comportements que nous attendons en milieu de travail. Ce guide est conçu pour vous aider à vivre notre mission dans le cadre de nos tâches et interactions quotidiennes. De ce fait, les rubriques contenues dans ce guide sont organisées autour des principes fondamentaux de notre mission.



Respect de la loi

Indépendamment du lieu où nous réalisons notre travail, respecter les lois, les réglementations et les politiques corporatives en vigueur des pays dans lesquels nous œuvrons est non seulement nécessaire, mais aussi crucial pour notre réussite. Les lois et les réglementations de portée mondiale sont complexes, sujettes à changement et varient souvent d'un pays à l'autre. Ceci est la raison pour laquelle chacun d'entre nous doit connaître et respecter les lois, les réglementations et les politiques corporatives qui s'appliquent à notre travail, et demander

conseil lorsque nous avons des doutes. Chacun d'entre nous doit se montrer coopératif et honnête dans le cadre des enquêtes menées par ou pour le compte de la société sur d'éventuelles violations de la loi, des réglementations et des politiques corporatives. Tout manquement à cet égard donnera lieu à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Protection de notre réputation

Nous tirons tous un bénéfice de la société qui veille à préserver sa réputation en menant des activités de manière éthique et avec intégrité. Ce bien précieux de la société est le fruit de l'attitude des employés, anciens et présents. Nous avons tous une part de responsabilité à préserver et à faire fructifier cet héritage par l'entremise de nos interactions quotidiennes.

Respect de notre code

Les règles rigoureuses en matière d'éthique définies dans notre code s'appliquent à toutes les personnes de l'entreprise, quel que soit leur niveau. Elles impliquent les employés, les cadres, les directeurs et toutes les personnes qui mènent des activités pour le compte de Medtronic, comme les sous-traitants, les consultants et les distributeurs. Partout où nous sommes établis, nous représentons notre entreprise et devons refléter ses règles d'éthique dans tous les aspects de notre vie au travail.

L'importance de poser des questions

Nous sommes convaincus que si nous agissons avec intégrité, nous ferons toujours preuve d'honnêteté, agirons de manière responsable et prendrons les bonnes décisions. Même si en théorie cela paraît assez simple, parfois il en va différemment dans la pratique. Nous travaillons dans un environnement complexe où nous pouvons rencontrer des situations présentant des objectifs contradictoires ou peu définis.

Lorsque vous avez des questions concernant la légitimité ou la conformité d'une action, demandez conseil. En fonction de la situation, vous pourrez vous adresser à un collègue de travail, à votre manager ou superviseur, à un représentant des ressources humaines, ou à un responsable du service juridique ou de la conformité. Dans de nombreux pays, vous pourrez poser des questions ou soulever un problème de façon anonyme en appelant le numéro Voice Your Concern (Exprimez vos inquiétudes). Posez des questions lorsque vous avez un doute sur la façon dont il convient d'agir.

Exprimer vos inquiétudes

Il est important de dénoncer les mesures potentiellement illégales, contraires à l'éthique ou même douteuses en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles. Cela protège nos patients, nos clients, nos collègues, notre intégrité personnelle et professionnelle, ainsi que la réputation de notre entreprise. Vous devriez vous sentir encouragé à poser des questions et habilité à exprimer vos inquiétudes fondées de bonne foi, avec honnêteté, sincèrement et sans intention malicieuse.

Si vous prenez connaissance d'une situation qui pourrait impliquer une infraction au code ou aux lois ou politiques en vigueur en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles, vous pouvez le signaler et de préférence dans les plus brefs délais. Ceci permettra d'aider l'entreprise à éviter les méfaits contraires à la loi ou à l'éthique en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles, et empêchera que la situation ne s'aggrave.

Tous les signalements de méfait en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles sont pris au sérieux. Chaque signalement est examiné pour déterminer s'il est nécessaire

d'approfondir l'enquête et définir la solution appropriée. Les enquêteurs s'efforcent de conduire chaque cas avec impartialité, compétence, honnêteté, justice, ponctualité, minutie et confidentialité. Medtronic respecte les droits de toutes les parties impliquées dans un méfait potentiel en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles et traitera tous les signalements avec discrétion. Personne n'est jamais présumé coupable. Dans la mesure du possible et selon les restrictions légales, l'entreprise vous communiquera si le problème que vous avez signalé a donné lieu à une enquête et s'il a été résolu.

Ligne téléphonique Voice Your Concern (Exprimez vos inquiétudes)

Idéalement, il est préférable de poser des questions ou d'exprimer votre inquiétude en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles au sein de votre propre service, zone géographique ou unité opérationnelle dans le cadre d'un entretien face à face. Le personnel local est souvent plus proche du problème, peut offrir une perspective intéressante et réagir rapidement. La façon de poser des questions ou d'exprimer vos inquiétudes dépend de la nature du problème, de votre propre aisance pour le faire, des personnes concernées et des lois et réglementations locales ou géographiques. Dans certaines cas, il se peut que vous préférerez poser une question ou soulever un problème hors de votre département de manière anonyme ou confidentielle. Vous pouvez appeler le numéro Voice Your Concern qui, dans la plupart des pays, vous permet d'envoyer une question ou de signaler un problème en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles de manière anonyme. Pour ce faire, composez le 1-800-488-3125 ou envoyez un rapport via le site *Web Voice Your Concern Line*.

Q:

Thérèse reporte de façon confidentielle à son superviseur un problème lié aux tests de qualité qui se produisent sur sa ligne de production. Elle craint que la qualité du produit et la sécurité des patients soient compromises. Au cours des semaines suivantes, elle remarque que son manager se montre très critique envers elle et distant. Plus tard, elle découvre qu'elle sera assignée à une ligne de production différente sur le deuxième quart de travail, ce qui représente un problème pour Thérèse en raison de ses obligations familiales. Que devrait faire Thérèse ?

R:

Si Thérèse pense qu'elle est exposée à des mesures de représailles pour avoir signalé son inquiétude, elle devrait immédiatement contacter un représentant des ressources humaines, le conseiller juridique de Medtronic, le responsable de la conformité de son secteur géographique ou de sa division opérationnelle ou le directeur du bureau d'éthique et de conformité de Medtronic. Medtronic ne tolérera aucune mesure de représailles à l'égard des employés qui demandent conseil, soulèvent un problème ou signalent de « bonne foi » un méfait soupçonné en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles. Thérèse a fait ce qui s'imposait. Nous devons nous démenter pour créer et maintenir une culture qui encourage et soutienne ce comportement.

Politique de non-représailles

Medtronic *interdit* toutes représailles à l'encontre de quiconque pose des questions ou exprime une préoccupation de bonne foi et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune poursuite. Quiconque inflige des représailles à l'encontre d'une personne posant une question ou exprimant une inquiétude fera l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement, quel que soit son poste ou sa position au sein de l'entreprise. En revanche, l'utilisation abusive et de mauvaise foi du dispositif pourra exposer son auteur à des sanctions disciplinaires et à des poursuites judiciaires.

II. Nos relations de travail

Notre intention de soulager la douleur, de rétablir la santé et de prolonger la vie a plus de poids lorsque nous œuvrons dans un environnement qui valorise les relations que nous tissons entre nous. Nous devons nous soucier du bien-être de nos collègues et partager la responsabilité de créer un environnement de travail sécurisé fondé sur la confiance et le respect mutuels.

Bien-être des employés

Notre entreprise investit dans notre développement personnel et professionnel. Notre bien-être physique et émotionnel affecte la santé de notre environnement de travail et est important pour le succès de Medtronic. La promotion de notre bien-être constitue la base des valeurs de notre entreprise. Le bien-être des employés c'est, en partie, se sentir important dans le cadre de ses fonctions et avoir un sentiment d'appartenance à l'entreprise. Cela implique que nous recevons un feedback honnête et en temps opportun sur notre travail et notre développement professionnel. Notre société veille à maintenir des règles strictes d'équité et de respect, en aidant les personnes par le biais d'une grande variété de services.

Un environnement de travail sain et sécurisé

Nos employés représentent la ressource la plus importante de notre société. Par conséquent, notre succès repose sur le maintien d'un environnement sain et sécurisé pour tous les employés. Ceci implique l'instauration d'un environnement de travail multiculturel et dépourvu de harcèlement, de violence et de consommation d'alcool hors des repas et des locaux affectés à cet effet ou de consommation de drogues. Nous partageons tous l'obligation de créer un cadre de travail sain et sécurisé.

Protection de l'environnement, santé et sécurité en milieu de travail

La santé et la sécurité de tous les employés, ainsi que la protection de notre environnement est la priorité absolue au sein de tous nos locaux. Nous devons en permanence nous efforcer de prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et les rejets dans l'environnement :

- en respectant toutes les lois et réglementations en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité ;
- en respectant les politiques et procédures de santé et sécurité environnementale de Medtronic (EHS, Environmental Health and Safety) mises en place sur tous nos sites ;
- en agissant de manière sûre et responsable, conformément aux meilleures pratiques EHS ;
- en prenant toutes les précautions raisonnables lors de la manipulation des matières dangereuses et lors de l'utilisation des équipements et des machines ; et
- en travaillant pour réduire de manière continue les répercussions sur l'environnement et les risques liés au milieu de travail.

Vous pouvez signaler tout comportement ou toute activité constituant un facteur de risque pour la sécurité sur votre lieu de travail ou l'environnement.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant au sein du CHSCT.

Intégration

Nous apprécions la richesse et la véritable innovation qui découle d'une main-d'œuvre mondiale diversifiée et multiculturelle. Nous réussissons et innovons lorsque nous tirons profit des différents points de vue, ainsi que des compétences et expériences variées. Notre société encourage le partage d'idées et la communication respectueuse des problèmes afin de mieux servir nos interlocuteurs.

Nous embauchons et conservons le personnel, et donnons des promotions aux employés uniquement en nous basant sur les mérites individuels et les qualifications. Ces actions ne doivent jamais être entreprises sur une base discriminatoire comme, par exemple, mais sans y être limité, la race, la religion, le sexe, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'âge, l'incapacité, la préférence sexuelle, l'expression ou l'identité sexuelle, ou la situation de famille. Notre société ne tolérera aucune forme de discrimination fondée sur ces caractéristiques protégées légalement ou autres.

Harcèlement

Nous devons favoriser un environnement respectueux, inspirant la confiance et dépourvu de toute forme de harcèlement illégal ou de conduite répréhensible. Ce type de conduite interfère avec notre environnement de travail et la productivité, et est contraire à nos valeurs d'équité et de respect mutuel des apports d'autrui. Nous ne tolérerons ni n'autoriserons la participation à aucun type d'acte interdit par notre *politique en matière d'harcèlement et autres formes de comportement répréhensible*.

Notification et prévention de la violence en milieu de travail

Chez Medtronic, nous promouvons un milieu de travail où l'intimidation physique, les menaces de violence, la violence physique et les armes de quelque sorte que ce soit sont interdites. Vous êtes fortement encouragé à signaler immédiatement à votre manager ou aux ressources humaines tout incident ou menace de violence en milieu de travail porté à votre attention ou dont vous

Q:

Luca est un manager pays et doit promouvoir un membre de son équipe afin de remplacer une personne qui vient de prendre sa retraite. Comme David a 50 ans et est proche de l'âge de la retraite et comme Hélène est à peine âgée de 35 ans et devrait rester chez Medtronic pendant de nombreuses années, il pense qu'il serait préférable de promouvoir Hélène. Après tout, Medtronic va investir dans la formation des employés nouvellement promus et il souhaite que cet argent soit utilisé de manière judicieuse. Est-ce une bonne décision d'embauche ?

R:

Non. La décision de Luca s'est basée en partie sur l'âge. Cette pratique discriminatoire est illégale, contraire à nos valeurs et en aucun cas acceptable. En tant que chef d'équipe, Luca modélise un comportement erroné et met en danger son poste et l'entreprise. En outre, Luca peut limiter les performances de son équipe en voyant ses subordonnés directs sous une perspective quelque peu étroite. Comme pour l'embauche et la conservation du personnel, Luca doit prendre ses décisions concernant la promotion des employés en se basant sur les mérites individuels et les qualifications, et non sur les caractéristiques n'étant pas protégées légalement.

soupçonnez très fortement l'existence. Si vous pensez être en danger, ou qu'une personne se trouvant dans les locaux de Medtronic se trouve en danger, suivez les protocoles d'urgence de votre site, et vous êtes invité à contacter la police et/

ou le Centre de Contrôle International. Contactez ensuite les ressources humaines, votre manager ou superviseur, ou tout autre membre de l'équipe de direction.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la politique de sécurité et de protection sur le lieu de travail de Medtronic.

Drogues et abus d'alcool

Pour votre sécurité et celle d'autrui, vous ne devez pas travailler sous l'emprise de substance quelconque. Cela comprend l'abus d'alcool, les drogues illicites, et les médicaments sur ordonnance, utilisés de manière inadéquate ou qui compromettent votre capacité d'exercer vos fonctions en toute sécurité. La possession, l'utilisation, la vente, l'offre et la distribution de drogues illicites ou de toute autre substance réglementée sont interdites au sein de l'entreprise.

Pour votre sécurité, vous êtes encouragé à contacter un responsable du programme d'assistance aux collaborateurs de Medtronic (MEAP, Medtronic Employee Assistance Program) si vous avez des questions sur votre consommation de drogues ou d'alcool. *MEAP* est un service gratuit et confidentiel pour aider les employés de Medtronic et leur famille qui rencontrent des difficultés tant au niveau personnel que professionnel.

Protection de la vie privée des employés

Nous respectons et protégeons la confidentialité des données personnelles de tous nos employés, présents, passés et futurs. Si votre travail implique l'utilisation de ce type d'information, veuillez donc :

- À connaître et à respecter les règles concernant l'accès, l'utilisation, la transmission, le stockage et l'élimination des données personnelles des employés.
- À limiter l'accès à ces données aux personnes autorisées ayant un besoin commercial légitime.

Si vous pensez que l'accès à ces données confidentielles a été violé ou si des informations ont été divulguées par inadvertance, par e-mail, dans les médias sociaux ou en copie papier, vous êtes invité à contacter immédiatement *STOP. THINK.PROTECT.*

1. Qu'est-ce qu'on entend par « données personnelles » ?

Les données personnelles sont les données qui peuvent être utilisées, seules ou en association avec d'autres données, pour identifier une personne. Elles incluent des données comme le nom de la personne, l'adresse postale, l'adresse électronique, la date de naissance, le numéro de permis de conduire, les numéros de compte financier, le passeport, le numéro de sécurité sociale ou autre numéro d'identification gouvernemental, ainsi que tout autre identifiant.

Responsabilité individuelle

Nous sommes tous censés avoir une bonne éthique du travail - un travail honnête en échange d'un salaire honnête. Nous sommes également censés utiliser raisonnablement les ressources de l'entreprise et limiter les dépenses de façon appropriée à ses besoins. Lorsque nous sommes en déplacement ou lorsque nous effectuons des achats pour le compte de Medtronic, nous sommes censés être des gardiens responsables des ressources de Medtronic.

Chaque personne, quel que soit son rôle, son poste ou son rang, peut être un « leader d'intégrité ». En faisant preuve de bonne conduite par vos propos et gestes, vous avez la possibilité d'influencer de manière positive la culture de votre division et, de façon plus générale, Medtronic. Lorsque vous montrez l'exemple, vous pouvez influencer les autres à prendre des décisions éclairées et nous aider à vivre au maximum notre mission.

Q:

Daniel entend par hasard un membre de l'équipe qui se vante que l'entreprise lui rembourse ses frais personnels. Plus tard, Daniel partage ses inquiétudes en privé avec son manager Camille. Camille écoute avec attention et félicite Daniel pour le courage qu'il a démontré en dénonçant le problème. Que devrait-elle faire ensuite ?

R:

Après avoir assuré à Daniel qu'elle a pris note de son inquiétude, Camille devrait faire remonter cette allégation d'acte frauduleux à son responsable du service juridique ou de la conformité. Après avoir pris connaissance des faits, Camille devrait faire preuve d'une extrême prudence et maintenir un haut niveau de confidentialité. Même si elle n'est peut-être pas en mesure de fournir les détails sur l'enquête, Camille devrait rester en contact avec Daniel pour l'informer du suivi. En faisant preuve d'équité, d'objectivité et de réactivité face aux inquiétudes de Daniel, Camille peut créer un environnement inspirant la confiance où Daniel et le reste du personnel ne craindront pas d'exprimer leurs inquiétudes avant qu'elles ne prennent de l'ampleur.



Les managers et les superviseurs doivent également :

- s'assurer de la conformité et promouvoir la responsabilité personnelle ;
- s'assurer que les membres de l'équipe comprennent et s'acquittent de leurs responsabilités pour s'en tenir au code, aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et réglementations pertinentes ;
- intégrer la dimension d'intégrité et de conformité lors de l'évaluation des employés ;
- créer un environnement propice à la communication et à l'écoute où les subordonnés directs et autres employés se sentent à l'aise pour poser des questions, exprimer leurs inquiétudes ou signaler des méfaits supposés en matière financière, comptable, bancaire, de faits de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles ;
- s'assurer que les employés, sous-traitants ou autres personnes qui posent des questions ou expriment leurs inquiétudes soient conscients que l'entreprise ne tolérera aucune forme de représailles pour leurs actions ; et
- soulever les questions ou exprimer les inquiétudes via les canaux appropriés, y compris leur manager, le directeur du bureau de la conformité, ou le représentant juridique.

Responsabilité du manager et du superviseur

Les managers et les superviseurs doivent servir d'exemples et promouvoir l'éthique et l'intégrité au travail. Nous comptons sur les managers et les superviseurs pour démontrer un ferme engagement envers notre mission et notre code par leurs propos et gestes.

III. Notre relation avec les autres

Afin d'accomplir notre mission, nous devons faire preuve d'intégrité lorsque nous interagissons avec les patients, les clients et les tiers qui n'appartiennent pas à notre entreprise. Pour ce faire, nous devons être équitables dans nos relations avec les autres, et respecter les règles d'éthique et de qualité rigoureuses. Nous déployons tous nos efforts pour travailler uniquement avec les tiers qui s'alignent sur les mêmes règles rigoureuses que nous.

Transactions loyales

Nous nous engageons à maintenir des relations commerciales productives sur le long terme avec chacun de nos clients. Les relations que nous établissons avec les professionnels de santé, les patients, les agents-payeurs et les autres clients représentent une occasion unique de renforcer ces échanges en faisant preuve de dévouement, d'honnêteté, d'intégrité et de sens du service.

Nous nous engageons également à toujours traiter les tiers de façon loyale. Nous fournissons uniquement des informations exactes et honnêtes, et nous ne commettons pas d'actes illégaux ou contraires à l'éthique dans le cadre de l'exercice de nos activités. Nous ne dénigrons ni diffamons les produits ou les services de nos concurrents. Nous préférons mettre en avant les avantages que nous offrons et uniquement établir des comparaisons précises et justes entre nos produits et services et ceux de nos concurrents.

Informations concernant la concurrence

Nous manipulons des informations sur la concurrence dans le cadre de nos activités commerciales. Si votre travail exige que vous ayez accès ou distribuiez des informations sur les concurrents, gardez à l'esprit les consignes suivantes :

- Utilisez les méthodes appropriées pour la collecte d'informations concernant la concurrence ;

- Ne mentez pas et ne vous présentez jamais sous une fausse identité dans le but d'obtenir des informations ;
- Si vous recevez par inadvertance des informations confidentielles sur un concurrent, ne copiez pas le contenu et ne le transmettez à personne. Vous êtes invité à signaler immédiatement l'incident à votre manager, au directeur de la conformité ou au représentant juridique, et suivez leurs consignes ;
- N'embauchez jamais les employés dans le seul but d'obtenir des informations confidentielles de tiers ; et
- Communiquez aux agents, aux distributeurs, aux fournisseurs, aux consultants et aux autres partenaires commerciaux qu'ils doivent respecter ces consignes lorsqu'ils agissent pour le compte de l'entreprise.

Engagement envers la qualité

Nous mettons tout en œuvre pour atteindre une qualité et une fiabilité des produits inégalées, et garantir la sécurité des patients. Notre vision consiste à être la société la plus fiable en matière d'excellence de produits et de traitements. Pour atteindre cet objectif, nous devons respecter les lois, les réglementations, les politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que les règles en matière d'innocuité et d'efficacité dans la recherche, la conception, la fabrication, la distribution et la traçabilité de nos produits. Outre le fait que nous sommes responsables de la qualité

Q:

Pierre est venu voir sa fille s'entraîner au foot. À un moment donné, la maman d'un autre joueur s'approche de lui. En voyant le logo Medtronic sur la veste de Pierre, elle lui demande s'il travaille chez Medtronic. Elle mentionne que son fils aîné souffrant de diabète a une pompe à insuline Medtronic et partage son vécu avec Pierre. Qu'est ce que Pierre devrait garder à l'esprit?

R:

Toutes les 3 secondes dans le monde, la qualité de vie d'un patient est améliorée grâce à nos produits et traitements. Par conséquent, il arrive assez souvent que les employés de Medtronic interagissent avec les patients ou leur famille en dehors de l'environnement de travail. Si la maman mentionne à Pierre un problème lié à la qualité d'un produit, il ne doit jamais oublier qu'il est dans l'obligation de le signaler dans les plus brefs délais à la *personne en charge du traitement des réclamations*. Cela demeure vrai quel que soit le moyen par lequel nous avons été informés du problème du client (p. ex. communications interpersonnelles, médias sociaux, journaux). Si vous avez le moindre doute quant au problème de qualité soulevé, vous devez garder à l'esprit une règle de base : en cas de doutes, le signaler.

de nos produits et traitements, les fournisseurs et les distributeurs sont également tenus de veiller à la qualité de leurs produits et services.

Nous avons la responsabilité de poser les questions pertinentes et sommes invités à signaler toute inquiétude liée à la qualité et à la sécurité. Nous avons également la responsabilité de signaler les problèmes liés à la qualité de produits dans le but de faire le suivi de la performance des produits et de prendre les mesures préventives et correctives appropriées. Si une réclamation liée à un produit Medtronic est portée à votre connaissance, vous êtes invité à la signaler immédiatement à la personne chargée de la qualité.

Pour plus d'informations, visitez le site Web Qualité globale

Interactions avec les clients et les patients

Nous avons la responsabilité de nous assurer que nos interactions avec les clients et les patients sont irréprochables et conformes à l'éthique. Nous ne devons pas tenter d'influencer un professionnel de la santé, un patient ou encore un client par l'incitation condamnable. Ceci signifie que nous n'offrirons ni ne fournirons à un client un paiement illicite ou tout autre avantage susceptible d'être perçu comme une récompense ou une incitation. Nous nous limiterons à nos règles de déontologie commerciale mondiales afin d'établir des relations fondées sur l'intégrité, la confiance et l'honnêteté. Ceux qui, comme nous, interagissent avec les clients doivent connaître, comprendre et respecter nos règles de déontologie commerciale et les politiques et procédures qui se rapportent à notre travail.

Pour plus d'informations sur les règles de déontologie commerciale et les procédures et politiques de l'entreprise, visitez le site Web Bureau d'éthique et de conformité.

2. Qui sont nos clients ?

Nos clients peuvent être des institutions ou des personnes, dont notamment les professionnels libéraux ou toute entité du secteur médical ou des soins de santé susceptibles d'acheter, de louer, de prescrire ou d'utiliser un produit Medtronic, ou d'en influencer ou d'en organiser la vente ou la location. Aux fins des règles de déontologie commerciale, ils regroupent aussi les personnes employées par un client, les parents proches d'un client ou ses associations affiliées.

Q:

Sara, une adjointe administrative, doit organiser le voyage d'un groupe de clients étrangers. Elle sait que les frais de voyage et autres formes de courtoisie commerciale doivent satisfaire à nos règles de déontologie commerciale. Quels autres éléments devra-t-elle prendre en compte ?

R:

Comme c'est le cas pour tous les employés interagissant avec les clients et avant de s'engager envers eux, Sara doit se familiariser avec les règles de déontologie commerciale spécifiques aux pays de ces clients, notamment concernant les limites de dépenses ou les approbations locales requises. Si, malgré tout, Sara a encore des doutes, elle doit contacter le service compliance pour obtenir des détails. Elle doit également s'assurer auprès des interlocuteurs commerciaux de ces clients qu'ils sont informés de l'événement planifié.

Innovation par la collaboration

En tant que leader mondial de la technologie médicale, nos produits novateurs profitent à des millions de patients dans le monde. En outre, notre entreprise naît d'une collaboration unique novatrice : du partenariat historique entre Earl Bakken et le pionnier de la chirurgie cœur, le Dr. C. Walton Lillehei. L'innovation continue par la collaboration nous permettra de rester à la pointe de la technologie en vue d'améliorer la santé des patients, des clients et d'optimiser les dépenses, des systèmes de santé et des sociétés dans le monde.

Quels sont les droits des patients ?

Les droits légaux des patients varient selon les normes sociales et culturelles fondamentales du pays ou de la juridiction. Nous estimons que tous les patients, quelle que soit leur situation géographique, ont le droit d'être traités avec courtoisie, respect, dignité, sensibilité et suffisamment d'attention en temps voulu. Nous estimons que les patients ont le droit d'être informés des produits de façon équitable et juste, ce qui implique une communication aussi bien sur les risques que sur les avantages. Nous estimons qu'ils ont le droit de choisir le produit ou le traitement qui s'adapte le mieux à leurs besoins et à leur maladie, même si ce n'est pas un produit Medtronic. Nous respectons leurs choix. Nous estimons que les patients ont le droit à la confidentialité et nous protégeons leurs données confidentielles.



Respect de la relation patient-médecin

Nous respectons les relations que nous avons tissées avec nos patients et clients, et la confiance qu'ils nous témoignent. Cependant, nous avons le plus grand respect pour la relation existante entre les patients et les professionnels de santé. Encore une fois, il s'agit d'une relation fondée sur le respect, la collaboration et la confiance. Les médecins ont l'obligation morale, éthique et légale de placer le bien-être des patients au-dessus de leurs intérêts personnels. Les patients sont en droit de s'y attendre. Notre travail ne doit jamais compromettre l'intégrité de la relation patient-médecin.

Assistance technique

Pour devenir le modèle de référence et être une entreprise reconnue pour ses valeurs de dévouement, de service et d'engagement, certains de nos employés comblent un besoin essentiel en fournissant une assistance technique pour les produits installés en milieu clinique. Cela signifie que nous devons former les fournisseurs de soins de santé à l'application et à l'utilisation de nos produits et traitements, et interagir avec les patients, le cas échéant, sous la direction et la supervision de leurs fournisseurs de soins de santé. Ces employés représentent notre société. Ils ne font pas partie du personnel hospitalier et n'exercent pas la médecine.

Promotion de nos produits

Le respect de la relation patient-médecin passe par la promotion de nos produits qui se base uniquement sur leur étiquetage approuvé, et par la promotion et la vente de nos produits par le biais de publications précises et sincères sur l'efficacité, la qualité, la sécurité et le prix. Toutes les informations fournies aux patients et aux clients sur nos produits et traitements, y compris la disponibilité et la livraison, doivent être sincères, justes et étayées par des données

et des preuves pertinentes. Tout le matériel créé utilisé pour la promotion de nos produits doit être vérifié et approuvé par les organismes appropriés.

Nous sommes contraints par la loi à garantir que nos produits sont dûment approuvés par les organismes et autorités réglementaires partout dans le monde. Dans la mesure où les autorisations sont propres à chaque pays, nous devons respecter les exigences spécifiques pour la mise sur le marché, la vente et la promotion de nos produits et traitements dans le pays.

Protection et confidentialité des données de patients

Dans le cadre de l'exercice de nos activités, nous devons avoir accès à divers types de données personnelles des patients. Comme les employés, les patients et leurs fournisseurs de soins de santé s'attendent à ce que nous utilisions, transmettions, stockions et éliminions leurs données personnelles de façon sûre et sécurisée, et conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la politique de confidentialité et de protection des données au niveau mondial de Medtronic.

Confidentialité des données de patients

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons être amenés à créer, développer ou recevoir des informations sur l'expérience des patients en rapport avec nos produits et services dans différents domaines, notamment :

- Registre des patients
- Centres d'appels
- Recherche clinique
- Assurance qualité des produits
- Recherche et développement
- Assistance technique
- Marketing (médias sociaux)

Q:

Marc, un conseiller technique, surprend une conversation entre un collègue de travail et un patient. Pendant qu'il cherche les données de la personne à l'autre bout du fil, le collègue de Marc commente qu'il y a trois autres patients dans la même ville avec le même nom. Le collègue de Marc demande alors au patient de lui confirmer son adresse. Quel est le problème ?

R:

Le collègue de Marc a bien agi en demandant au patient de confirmer son adresse avant de lui fournir davantage de détails, mais il n'aurait jamais dû révéler que trois autres patients dans la même ville portaient le même nom. Marc doit expliquer à son collègue que son comportement pourrait avoir violé la politique de Medtronic et les réglementations en matière de confidentialité des données de patients et pourrait requérir des mesures de suivi. Si Marc se sent mal à l'aise de parler directement avec son collègue, il devrait donc communiquer ce problème à un manager ou à un superviseur.

Quelles sont les informations du patient ?

Tout comme les données de l'employé, les informations du patient sont les informations qui peuvent être utilisées, seules ou en association avec d'autres informations, pour identifier une personne (comme le nom, l'adresse complète, l'identifiant national, la date de naissance). Ce sont les informations concernant l'état de santé, la prestation de soins de santé ou le règlement des soins de santé qui peuvent être associés au patient. Elles comprennent aussi les informations liées à la condition physique du patient, aux services dispensés, aux factures, aux dossiers médicaux et à la couverture d'assurance.



Protection des données de patients

Notre entreprise dispose de règles et de procédures appropriées en matière de sécurité administrative, technique et physique pour protéger les systèmes et les données de patients. Nous devons être conscients et comprendre l'importance de nos politiques de protection et de sécurité, et les respecter. Nous sommes autorisés à accéder aux données de patients nécessaires à l'exercice de nos fonctions et à les utiliser conformément aux politiques de l'entreprise et aux lois en vigueur.

Si vous découvrez ou pensez que des données confidentielles ont été par inadvertance diffusées ou transmises par e-mail, dans les médias sociaux ou en copie papier, vous êtes invité à contacter immédiatement *STOP.THINK.PROTECT*.

Nous devons toujours traiter ces données de patients :

- Marketing (médias sociaux)
- De manière appropriée, conformément aux attentes de nos clients
- Respectueusement, pour faire honneur à la confiance que nos patients nous accordent quant à l'utilisation des informations de nature délicate, pour superviser la qualité, la sécurité et l'efficacité de nos traitements et dispositifs médicaux

Relations avec les tiers

Pour conduire nos affaires et prolonger notre mission, Medtronic s'associe à des tiers. Nous cherchons des partenaires qui partagent notre engagement en termes de qualité, de coût et d'efficacité, de réactivité, d'obligance et d'innovation. Nous nous efforçons d'établir une communication transparente avec tous ces tiers. Nous pouvons donc avoir accès à certaines informations confidentielles concernant nos fournisseurs, vendeurs et autres partenaires commerciaux. Nous devons protéger ces informations et honorer tous les engagements contractuels. Cela implique, en partie, protéger la propriété intellectuelle de tous les tiers, comme les inventions et les logiciels, contre toute forme de divulgation, de vol, de perte ou d'utilisation abusive.

3. Qu'est-ce qu'un tiers ?

Les tiers sont des entités partenaires, actuelles ou futures, ainsi que leurs représentants, auprès desquels nous achetons des biens et des services (comme les vendeurs, les fournisseurs, les distributeurs, les consultants, les organisations non gouvernementales (ONG), et les entreprises d'investissement).

IV. Notre relation avec la société et les actionnaires

L'atteinte de nos objectifs, la promotion d'une croissance durable et le respect de nos obligations dépendent des relations que nous entretenons avec la société et les actionnaires. Lorsque nous protégeons les biens de la société et définissons des règles rigoureuses sur les pratiques commerciales éthiques, nous renforçons la confiance des actionnaires et augmentons notre présence sur le marché.

Protéger nos biens

Les outils que nous utilisons pour effectuer notre travail (notre environnement de travail, le matériel, l'équipement, et les fournisseurs de service tiers) doivent être utilisés pour les besoins appropriés de l'entreprise. Ces biens sont le fruit du dur travail des employés aux quatre coins de la planète. Nous avons tous la responsabilité de protéger ces biens contre la perte, le vol, l'utilisation abusive et le gaspillage. Il se peut que vous soyez amené à utiliser l'équipement de la société de façon occasionnelle à des fins personnelles, comme les ordinateurs ou le téléphone. Cette utilisation, aussi limitée qu'elle soit, est autorisée tant qu'elle n'interfère d'aucune façon sur votre travail, qu'elle ne crée aucun conflit d'intérêt, ni d'énormes pertes pour la société.

Investigations des investisseurs et des médias

En tant qu'entreprise, nous devons parler d'une seule et même voix aux investisseurs, aux analystes, à la presse et aux groupes d'intérêt public, tout en respectant toutes les lois en vigueur et les politiques de l'entreprise. Par conséquent, toutes les demandes émanant des agences, y compris les analystes financiers, doivent être orientées vers le service « Relations Investisseurs ». De la même manière, les demandes émanant des médias doivent être orientées vers le service « Relations Publiques ».

Informations confidentielles et exclusives

Le libre échange efficace d'informations de l'entreprise est crucial pour notre réussite. Les informations portant sur nos activités commerciales sont souvent confidentielles et un élément essentiel de la stratégie de Medtronic par rapport à la concurrence. La divulgation d'informations confidentielles à des personnes extérieures à Medtronic pourrait sérieusement compromettre les intérêts de notre entreprise. Par conséquent, la protection des informations de notre entreprise est une responsabilité qui nous concerne tous. Comme pour toutes nos informations confidentielles, nous devons :

- nous assurer que nos conversations ne sont pas entendues par d'autres personnes ;
- protéger les documents de nature sensible ; et
- protéger nos appareils mobiles, portables contre la perte et le vol et nous assurer de ne jamais les laisser sans surveillance.

Si vous découvrez ou pensez que des données confidentielles ont été par inadvertance diffusées ou transmises par e-mail, dans les médias sociaux ou en copie papier, vous êtes invité à contacter immédiatement *STOP.THINK.PROTECT*.

On entend par « informations confidentielles » toutes informations qui ne sont généralement ni connues ni facilement accessibles à autrui. Elles comprennent le savoir-faire et les données techniques, les secrets de fabrication, les projets commerciaux, les programmes de marketing et de ventes, les chiffres des ventes, ainsi que les informations relatives aux fusions et acquisitions, divisions d'actions, cessions de titres, octrois de licences et mouvements de cadres de haut niveau.

Conseil de Medtronic

Soyez conscient de votre environnement et de vos communications à l'intérieur et à l'extérieur des installations Medtronic. Faites preuve de prudence lorsque vous échangez des informations de nature délicate via votre téléphone portable ou lorsque vous en discutez avec un collègue de travail dans des lieux publics, comme les ascenseurs, aéroports et restaurants. Les personnes ont tendance à parler plus fort lorsqu'elles utilisent leur téléphone portable que lorsqu'elles se trouvent face à face. Ne laissez pas les documents contenant des informations sensibles dans un emplacement qui est accessible à des personnes non autorisées, comme dans votre bureau non fermé à clé, ou sur une photocopieuse.



Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de notre entreprise est l'un de nos biens les plus précieux, et nous investissons des sommes importantes dans ce développement. Nous protégeons la propriété intellectuelle de notre entreprise en procédant à l'enregistrement de brevets, de marques ou secrets de fabrication et en prenant des précautions pour éviter la divulgation inappropriée, l'utilisation abusive ou la perte de telles informations. Nous faisons vigoureusement valoir nos droits à l'égard de ces biens. De la même façon, nous respectons les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

La propriété intellectuelle (PI) comprend les brevets, les secrets de fabrication, les marques de commerce, les copyrights, les droits attachés aux dessins ou modèles, les emballages, les logos, le savoir-faire, les photos/vidéos, les noms et portraits de personnes, ainsi que tous les autres biens commerciaux ou industriels immatériels.

Médias sociaux

Internet procure des opportunités uniques pour découvrir et communiquer avec les interlocuteurs internes et externes par le biais d'une grande variété d'outils, comme les blogs, les réseaux sociaux et les chats. Ce sont des ressources formidables, mais ne sont pas sans danger.

Nous devons utiliser les médias sociaux de manière appropriée et responsable, conformément à l'éthique. Les médias sociaux sont une ressource publique où seules les informations non confidentielles concernant l'entreprise devraient être publiées. Lorsque vous utilisez les médias sociaux, considérez toujours que les informations publiées en ligne seront permanentes, même si vous les supprimez ultérieurement. Pour votre bien-être et celui des autres employés, vérifiez soigneusement les messages avant leur publication. Limitez la quantité d'informations professionnelles publiées, et faites preuve de prudence et d'un certain scepticisme.

Pour plus d'informations, visitez le site Web STOP.THINK.PROTECT.

Q:

Marie, une ingénieure, reçoit un appel d'un étudiant qui fait des recherches dans un domaine en rapport avec le dernier travail de Marie. Marie pense que l'étudiant doit connaître le projet car elle l'a publié sur un réseau social personnel. Elle souhaite aider cet étudiant et est fière de son travail. Devrait-elle fournir les informations de son projet ?

R:

Marie ne peut pas dévoiler les détails de son projet à quiconque en dehors de Medtronic s'il s'agit d'informations non publiques, confidentielles ou de propriété. Marie doit faire preuve d'une extrême prudence lors de la publication d'informations liées à l'entreprise sur son site personnel, car cela pourrait aller à l'encontre des intérêts de l'entreprise. Les concurrents consultent régulièrement internet à la recherche d'informations de ce type et persuadent les employés peu méfiants de partager des informations supplémentaires et ainsi se font une idée globale des projets, des plans et des processus confidentiels. Si Marie a publié des informations non publiques, elle est invitée à signaler immédiatement cette infraction à **STOP. THINK.PROTECT.**

Intégrité financière

Nos actionnaires dépendent de notre honnêteté et intégrité, tout particulièrement lorsque nous évaluons les résultats financiers et la force de notre entreprise. Il est vital que nous adoptions des pratiques comptables éthiques et honnêtes. Ceci s'applique à tous les aspects de nos activités financières : à la façon dont nous dépensons, menons nos activités, communiquons, documentons et respectons les exigences financières globales.

Comptabilité précise

Nous devons nous assurer que les informations financières de notre entreprise sont complètes et précises. C'est ce que nos actionnaires et législateurs, entre autres, attendent de nous. Les registres que nous créons dans le cadre de nos responsabilités quotidiennes ont un impact significatif sur les informations financières divulguées par notre entreprise et sur les décisions que nous prenons. Les dirigeants et les directeurs financiers impliqués dans la préparation et communication des informations dans nos rapports publics doivent comprendre et respecter les règles de l'entreprise en matière de communication.

Gestion des registres

Les registres et les comptes doivent être complets et réels. Toutes les données comptables de la société et les rapports générés à partir de ces données, doivent être tenus et présentés conformément aux lois et aux principes comptables applicables, ainsi qu'au manuel des finances mondiales de Medtronic. Nous devons conserver tous les registres tenus pour des raisons juridiques et tous les autres registres conformément à notre politique de conservation des données.

Falsification de dossiers

L'honnêteté et l'intégrité dont nous faisons preuve sont reflétées dans la précision de nos dossiers. Nous divulguerons toujours de manière précise tous les fonds et actifs, et enregistrerons tous les transactions. Nous tiendrons un seul registre dans lequel aucune passation d'écriture fautive ou trompeuse ne doit être faite.

Q:

Ian, un représentant sur le terrain, côtoie depuis un an une cliente médecin. Au cours de leurs rencontres, il découvre qu'ils ont beaucoup d'intérêts en communs. La cliente lui suggère de passer du temps libre ensemble en dehors du travail. Une relation sentimentale peut naître de ces interactions. Que pourrait faire Ian s'il se pose des questions?

R:

Field employees spend a great deal of time with customers and establishing personal relationships is common. Romantic relationships with customers are more complex. Among other issues, these could interfere with the patient-physician relationship, raise concern among the physician's staff, and create a conflict of interest. If Ian is interested in moving forward with a dating or a romantic relationship with this customer, he should disclose this information to his manager or HR representative and discuss any available options, such as, a change in territory coverage.

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêt se produit lorsque nos intérêts privés ou personnels, ou ceux d'un proche, entrent en conflit avec ceux de la société. Nous sommes tenus de placer les intérêts de Medtronic au-dessus des nôtres lorsque nous menons des activités pour l'entreprise. Cela signifie que nous devons éviter tout conflit d'intérêt supposé ou réel. Même si cela paraît simple, les diverses situations qui peuvent créer un conflit d'intérêt compliquent les choses. Les cadeaux et autres formes de courtoisie commerciale, les opportunités externes et les

relations personnelles ne sont que quelques-unes des nombreuses situations à partir desquelles peut naître un conflit d'intérêt.

Cadeaux et autres formes de courtoisie commerciale

Les cadeaux et autres formes de courtoisie commerciale peuvent aussi bien nuire à l'intégrité de nos relations avec les clients que créer un conflit d'intérêt supposé ou réel dans les relations avec d'autres tiers. Bien qu'il puisse y avoir de bonnes raisons commerciales pour accepter les autres formes de courtoisie, comme les repas et les divertissements, nous devons agir avec discernement pour éviter tout conflit d'intérêt supposé ou réel. Nous ne devons en aucun cas solliciter des cadeaux, des divertissements ou des invitations pour notre usage personnel. Ces présents ne doivent être acceptés que sous certaines conditions. Informez votre manager.

Opportunités externes

Pour accomplir notre mission, nous devons faire preuve d'un engagement à l'égard du travail que nous effectuons pour Medtronic. Les opportunités externes, comme l'emploi pour le compte d'une autre entreprise qui interfère avec nos performances professionnelles ou crée un conflit d'intérêt, doivent en tout temps être évitées.

Relations personnelles

Nos relations personnelles ne devraient jamais interférer avec nos activités professionnelles. Favoriser un membre de la famille, un partenaire sentimental ou un ami dans le but d'influer sur une décision commerciale est une pratique injuste et contraire à nos valeurs. Les décisions devraient être fondées sur le mérite, et non pas sur les personnes que vous connaissez.

Vous trouverez des détails et des exemples concernant les conflits d'intérêts sur notre site Bureau d'éthique et de conformité. Si vous n'êtes pas certain qu'une situation ou une interaction peut faire l'objet d'un conflit d'intérêt, consultez la politique des conflits d'intérêts de la société. Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, contactez votre manager, un représentant juridique ou le directeur de la conformité.

V. Nos relations avec les législateurs

Notre réputation pour notre engagement, honnêteté, intégrité et pour nos services dépend également des relations éthiques que nous maintenons avec les organismes gouvernementaux.

Recherche clinique

Nous nous engageons à veiller sur la sécurité, la protection et le bien-être des patients, qui de manière volontaire, participent aux essais cliniques. Nous accomplissons notre mission en respectant les règles éthiques, scientifiques et cliniques les plus strictes dans le cadre de toutes les initiatives de recherche que nous menons à travers le monde. Nos études cliniques sont conçues et menées conformément aux :

- principes d'éthique reconnus sur le plan international ;
- lois et réglementations locales ;
- règles médicales et éthiques reconnues ; et aux
- exigences supplémentaires imposées par un site de recherche ou le comité institutionnel d'éthique.

Nous respectons la culture, les lois et les réglementations des pays dans lesquels nous menons nos études. Nous devons respecter les principes d'éthique relatifs à la conduite des études cliniques, à l'élaboration de rapports précis et transparents, à l'interprétation et à la vérification des données cliniques et des résultats.

Affaires réglementaires

Pour garantir l'accès des patients aux produits bénéfiques pour eux, nous devons nous conformer aux exigences réglementaires locales. Pour ce faire, nous devons obtenir les autorisations et les agréments appropriés pour la mise sur le marché de nos produits, passer les contrôles d'étiquetage requis, et être en conformité avec toutes les autres exigences des agences gouvernementales. En outre, nous nous engageons à maintenir des relations professionnelles ouvertes et constructives avec les législateurs sur les soumissions et politiques réglementaires.

Lois sur la concurrence loyale et lois antitrust

Les lois sur la concurrence (également appelées lois antitrust) préservent les conditions de concurrence équitables entre les entreprises et nous permettent de dégager un profit raisonnable. Elles visent à promouvoir la concurrence ouverte et loyale et interdisent les accords et les pratiques qui restreignent injustement le commerce. Ces lois garantissent que les marchés des biens et des services opèrent de manière concurrentielle et efficace pour les acheteurs et les vendeurs.

Il y a violation de la loi même en l'absence d'entente formelle ou écrite entre des concurrents. Elle peut être fondée sur la conduite des personnes, comme le fait de partager avec un concurrent nos informations sur les prix ou toute autre stratégie commerciale en rapport avec les conditions générales de vente. Pour vous protéger et protéger l'entreprise, ne partagez pas des informations confidentielles avec un concurrent. Si un concurrent tente d'entamer une discussion avec vous concernant des activités concurrentielles illégales, interrompez la conversation et communiquez l'incident au service juridique. Ces lois sont complexes et varient énormément selon le pays. Par conséquent, vous êtes invité à demander des conseils au service juridique de Medtronic si vous avez des questions.

4. Quels sont les exemples d'interactions contraires aux règles de la concurrence ?

- **Fixer les prix ou les conditions générales de vente avec les concurrents**
- **Affecter les parts de marché entre les concurrents**
- **Convenir avec les concurrents de s'abstenir de mener des affaires avec un client particulier**
- **Fausser les offres avec les concurrents**

Lutte contre la corruption

La corruption nuit à notre intégrité et à notre réputation. Elle est contraire à notre mission, aux valeurs partagées de l'entreprise et au succès à long terme. En tant qu'entreprise, notre réussite dépend de la qualité et de la valeur de nos ressources humaines, de nos produits et services, et de notre aptitude à soulager la douleur, rétablir

Q:

Au cours d'un important congrès médical, Karen, qui représente Medtronic, rencontre Steve et Beth, deux employés de la concurrence de Medtronic. Alors qu'ils parlent d'une des technologies révolutionnaires présentée durant la conférence, Beth plaisante en disant que son entreprise devra considérablement réduire le prix de ses produits et commencer à les vendre par le biais de distributeurs automatiques pour tenir tête à la concurrence. Que devrait dire Karen ?

R:

Karen devrait renoncer à poursuivre la discussion. Les salons professionnels et les congrès sont conçus pour encourager l'interaction sociale et les discussions informelles. Ces types de débats informels, dans un climat détendu, peuvent causer des problèmes si les mauvais sujets y sont traités. Plaisanter sur des sujets de conversation inappropriés, comme les stratégies de prix ou de marketing, pourrait être mal interprété ou interprété à tort comme une infraction potentielle aux lois sur la concurrence.

a santé et prolonger la vie efficacement. Nous n'autoriserons pas les actes de corruption dans le but d'accroître nos activités. Ils peuvent non seulement interférer avec nos objectifs commerciaux sur le long terme, mais également mettre en danger les patients.

Corruption

Le respect que nous portons à nos interlocuteurs et à notre engagement pour mener nos affaires avec intégrité nous interdit d'offrir ou de donner des pots-de-vin, des paiements illicites ou des dessous-de-table, sous quelque forme que ce soit. Nous n'offrons ni ne donnons des biens de valeur dans le but d'inciter ou de récompenser de manière incorrecte un client pour toute recommandation, utilisation, commande ou achat d'un produit ou d'un service. De la même manière, nous n'offrirons ni ne donnerons quoi que ce soit en échange d'un avantage obtenu de façon déloyale, pour l'autorisation de mise sur le marché d'un produit, la réalisation de vente ou de recherche, l'embauche ou tout autre aspect lié à notre activité.

N'oubliez pas que nous ne pouvons pas recruter des tiers pour faire des choses qui nous ne sont pas permises. Nous pourrions être tenus pour responsables en cas de violation des lois anti-corruption, même si nous l'ignorions alors que nous aurions dû savoir qu'un agent, distributeur ou tiers agissant en notre nom a payé de manière illégale un agent d'État.

Cadeaux aux agents d'État

Nous sommes fiers de mener nos activités de façon honnête et transparente et ne devons jamais tenter d'influencer de manière inappropriée la décision d'un agent d'État. Nous devons éviter d'offrir des cadeaux illicites, de quelque sorte que ce soit, à un agent d'État ou à un employé d'une entreprise publique. Les règles en matière de cadeaux et divertissements raisonnables peuvent varier selon le pays. Avant de donner un objet de valeur, consultez les règles locales et demandez une approbation écrite préalable au responsable de la conformité compétent pour le pays considéré. Si vous avez des doutes sur la légitimité d'un cadeau, vous êtes invité à demander conseil à votre représentant juridique ou au directeur de la conformité.

5. Qu'est-ce que la corruption ?

La corruption est le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter un quelconque objet de valeur en vue d'influer à tort sur les décisions d'une personne.

Qui sont les agents d'État ?

Les agents d'État regroupent les employés du gouvernement local, régional et national, les candidats politiques et les employés d'entreprises publiques, comme les centres médicaux nationaux ou à capitaux publics. Les fournisseurs de soins de santé employés par les hôpitaux sont aussi des agents d'État.



Lois sur les valeurs mobilières et délit d'initié

Les pays de par le monde ont adopté des lois qui interdisent de négocier les valeurs mobilières en se basant sur les informations privilégiées. Les informations privilégiées font référence aux renseignements importants qui ne sont pas du domaine public ou qui ne sont pas mis à la disposition du public. Il s'agit des informations qui n'ont pas encore été publiées et susceptibles d'influencer la décision d'un investisseur raisonnable. De temps en temps, nous sommes

Qu'est-ce qu'une importation ?

Entrée dans un pays de biens ou services provenant d'un autre pays.

Qu'est-ce qu'une exportation ?

Sortie d'un pays de biens ou services vers un autre pays. Cela s'applique à n'importe quel type de produits ou de services (p. ex. dispositifs médicaux, logiciels et informations techniques) et à n'importe quel type de moyen de communication (p. ex. courrier, messagerie, téléchargement depuis un site Web).

amenés à consulter ces informations importantes concernant notre entreprise (comme les données confidentielles sur les performances commerciales) ou les partenaires commerciaux. Nous ne pouvons pas acheter, vendre et donner des valeurs mobilières en prenant pour base ces informations. De plus, nous ne pouvons ni faire des recommandations ni parler de ces informations avec des personnes extérieures à notre entreprise. Ce type de comportement prend la forme du délit d'initié et viole les lois relatives au délit d'initié.

Pour en savoir plus, consultez la politique en matière de délit d'initié de Medtronic.

Échanges extérieurs

Nous sommes une société internationale qui participe chaque jour au commercial international. Étant basés aux États-Unis, nous devons connaître et respecter les lois et les réglementations américaines relatives aux exportations et aux importations, quel que soit l'endroit où nous menons des activités. Nous devons également connaître et respecter les lois et les réglementations des pays dans lesquels nous exportons et importons des produits, ce qui peut être très complexe, ainsi que les politiques de l'entreprise.

Boycottages et pays sanctionnés

La législation des États-Unis interdit de coopérer à certains boycottages imposés par certains pays envers d'autres, et exige que toute demande d'aide ou de soutien à ces boycottages soit signalée au gouvernement des États-Unis. Nous ne coopérerons à aucun boycottage interdit. En outre, les transactions commerciales avec certains pays sanctionnés sont interdites en vertu de la loi des États-Unis.

Si vous recevez une demande de coopération à un boycottage interdit ou de transactions commerciales avec un pays sanctionné, vous êtes invité à le signaler immédiatement à votre manager ou au service juridique. Pour toute question concernant les lois commerciales ou les politiques de notre entreprise, contactez votre manager, le directeur de la conformité des exportations/importations ou le service juridique.

Enquêtes et audits publics

Nous coopérons dans le cadre d'enquêtes et de demandes d'informations du gouvernement, tout en protégeant les droits de Medtronic et de ses employés. Nous coopérons également avec les agents d'État qui peuvent être amenés à inspecter nos installations et à faire un audit de nos activités. Lorsqu'une enquête se produit, demandez conseil à votre service juridique avant de confirmer un entretien, de répondre aux questions, de générer des documents ou de parler de la conformité. Les communications et les documents, sans exception, en rapport avec une enquête du gouvernement ou toute autre question légale, y compris les avis d'enquête, les procès, les citations à témoin ou les demandes de production de documents, doivent immédiatement être transmis à votre service juridique.

VI. Notre relation avec le monde

Notre bonne relation avec le monde est préservée par notre sens civique. Le civisme implique non seulement des règles éthiques strictes qui guident la façon dont nous menons nos activités et créons des produits de qualité, mais aussi la promotion de l'accès aux soins de santé, le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement, les meilleures pratiques de travail, la philanthropie, et le bénévolat.

Droits de l'homme et pratiques équitables en matière d'emploi

Nous avons comme objectif d'assurer une présence sociale positive dans les communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous promovons les droits de l'homme fondamentaux en respectant les lois locales en vigueur relatives aux pratiques de travail et nous proscrivons le travail des enfants ainsi que toute forme de travail forcé pouvant être adoptée par notre entreprise, nos fournisseurs ou nos vendeurs.

Nous respectons également toutes les lois en vigueur régissant les salaires et les heures de travail, y compris les salaires minimum, les heures supplémentaires et les règles d'heures maximum. Pour en savoir plus, veuillez consulter la déclaration de Medtronic sur les droits de l'homme.

Si vous avez des questions ou des doutes quant à nos pratiques en matière d'emploi, veuillez contacter votre manager, le représentant des ressources humaines ou le service juridique.

Q:

Medtronic propose d'excellentes initiatives en matière de protection de l'environnement, comme l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement des nouveaux produits et processus, incluant la sélection des matières dangereuses, la génération d'eaux résiduelles et de déchets, les émissions dans l'atmosphère, et les emballages de la conception à la mise au rebut du produit en fin de vie. Dans le cadre de mes fonctions, je ne suis pas autorisé à participer aux initiatives d'envergure décrites sur le site *Web Go Green for Life* et spécifiées dans notre rapport de la citoyenneté d'entreprise. Que puis-je faire pour améliorer le développement durable et soutenir le bon fonctionnement ?

R:

La préservation de l'environnement est une responsabilité qui incombe à tous les employés à travers les initiatives d'envergure auxquelles ils sont affectés ou à travers leurs actions individuelles comme : optimiser les ressources d'économie d'énergie des ordinateurs, favoriser le recyclage au bureau, éteindre les lumières quand elles ne sont pas nécessaires, et utiliser des moyens de transport alternatifs. Même les petits gestes peuvent avoir un impact majeur sur l'atteinte de nos objectifs de développement durable.

Développement durable

Nous sommes conscients de l'interdépendance cruciale entre la santé humaine et l'environnement, et de notre responsabilité inhérente à améliorer de manière continue le bien-être de nos employés, de nos communautés et de notre environnement. Nous nous engageons à :

- Conserving natural resources;
- Reducing greenhouse gas emissions;
- Eliminating waste;
- Reusing and recycling materials;
- Purchasing environmentally preferable products; and
- Enhancing sustainability during new building construction and facility modifications.

Activité politique

L'engagement politique est l'un des aspects de la participation à notre société. Notre entreprise encourage le développement de politiques gouvernementales saines qui viennent soutenir notre mission. Dans certains cas, notre entreprise peut également soutenir des candidats ou des groupes d'intérêts. Notre entreprise encourage les employés à s'investir personnellement dans la vie politique, y compris le volontariat et le soutien économique aux candidats ou aux causes qui leur tiennent à cœur, selon leurs valeurs et croyances.

Les entreprises doivent respecter les lois complexes concernant les contributions politiques. Par conséquent, votre participation à la vie politique ne doit jamais être interprétée comme constituant une forme de soutien ou d'adhésion de la part de Medtronic. Toute sollicitation de contributions pour un parti

politique, un candidat ou une cause pendant les heures de service ou dans une enceinte Medtronic devra faire l'objet d'une approbation écrite préalable émise par notre président-directeur général ou le conseiller général.

Pour en savoir plus, consultez la politique en matière de contribution politique ou contactez le service juridique.

Philanthropie mondiale

Notre mission nous pousse à être une entreprise citoyenne dans la société où nous vivons et travaillons. Investir notre temps, notre argent et notre talent démontre en partie notre engagement inconditionnel en tant qu'entité citoyenne du monde. Grâce aux initiatives philanthropiques de Medtronic et aux dons et subventions d'autres entreprises, des millions de patients dans le monde ont accès aux soins de santé.

Notre entreprise nous offre également la possibilité de participer à la vie de notre société via le volontariat et la prestation de services très performants. En outre, pour témoigner de notre passion pour la philanthropie, Medtronic offre l'équivalent des subventions aux programmes de bienfaisance en tant qu'employés nous soutenons.



VII. Éclaircir les obscurités

Certains problèmes de nature éthique sont faciles à identifier et déterminent la marche à suivre. Cependant, d'autres situations sont plus complexes. Rien n'est blanc, rien n'est noir, tout est nuancé de gris. Cette partie contient les outils conçus pour vous aider à faire face aux situations difficiles.

L'importance d'une culture d'éthique et d'intégrité

Il est important que nous développiions une culture axée sur l'éthique et l'intégrité car, dans le cadre de notre mission, nous avons un engagement vis-à-vis des patients et des clients, des collègues de travail, des actionnaires, des législateurs, des fournisseurs, des vendeurs et de notre société. Notre mission établit des attentes élevées en matière de comportement éthique qui vont au-delà du respect de la loi. Concrètement, notre mission explique pourquoi nous travaillons. Lorsque nous travaillons ensemble pour soutenir et améliorer notre culture de l'éthique, nous tirons de gros avantages :

- En faisant ce qu'il faut, nous ressentons une satisfaction personnelle.
- Nous protégeons les clients et les patients qui bénéficient de nos produits.
- Nous améliorons notre avantage concurrentiel, en nous démarquant de nos concurrents via l'offre de produits et de services intègres de qualité.
- Nous cultivons le sentiment d'appartenance de nos employés à Medtronic.
- Nous insufflons de la confiance à nos interlocuteurs en adhérant aux règles rigoureuses d'éthique.
- Nous nous assurons que la bonne réputation de Medtronic est maintenue.
- Nous veillons à réduire les éventuelles infractions aux lois et minimisons les conséquences qui en découlent.

La voie vers l'action fautive

L'action fautive n'est pas toujours une question de différence entre le bien et le mal. Elle peut aussi impliquer un choix entre faire ce qui est juste et faire ce qui est facile. Trois éléments principaux sont communs à ces deux cas :

1. Un besoin perçu ou le souhait d'obtenir un avantage financier, professionnel ou personnel.
2. Une opportunité. Les auteurs de tort pensent que le risque de se faire prendre et le risque de sanction sont minimes. Lorsque le besoin ou le désir l'emporte sur les risques, ils commettent l'acte..
3. Rationalisation du comportement.

6. À quoi ressemble la rationalisation ?

- **Je ne suis pas rémunéré convenablement**
- **Je le mérite**
- **Quelqu'un d'autre le fait**
- **Ce n'est pas illégal**
- **Je ne fais pas de mal**
- **C'est une combine**
- **C'est comme ça que ça marche ici**
- **Juste pour cette fois**
- **C'est le seul moyen pour que je puisse faire mon travail**

Adopter la bonne approche

Pour atteindre une solution équitable, nous ne devons pas sauter les étapes. Déterminer la bonne approche commence par se poser les bonnes questions. Les questions suivantes peuvent vous aider à éclaircir les obscurités.

1. Est-ce légal ?

Non ? Ne le faites pas.

Vous n'êtes pas sûr ? Demandez conseil au service juridique.

2. Est-ce que cette façon de procéder est conforme à notre mission et aux valeurs de l'entreprise ?

Non ? Ne le faites pas.

Vous n'êtes pas sûr ? Parlez-en avec votre manager, le service legal et compliance.

3. Est-ce que cela respecte les procédures et les politiques de l'entreprise et la réglementation locale ?

Non ? Ne le faites pas.

Vous n'êtes pas sûr ? Consultez la politique ou la procédure. Parlez-en avec vos collègues, votre manager, le responsable des ressources humaines, le service legal et compliance.

4. Est-ce dans l'intérêt de nos interlocuteurs ?

Non ? Ne le faites pas.

Vous n'êtes pas sûr ? Parlez-en avec votre manager, le service legal et compliance.

5. Est-ce que j'ai le sentiment d'avoir mal fait, malgré le fait que je me suis senti obligé d'agir de la sorte ?

Oui ? Vous devriez exprimer votre inquiétude. Signalez-le à votre manager, au représentant des ressources humaines, au service juridique, au bureau de la conformité ou par le biais de la ligne Voice Your Concern si cela est applicable.

6. Est-ce que je suis content de ma décision ?

Vous n'êtes pas sûr ? Parlez-en avec votre manager, le service legal et compliance.

Oui ? Continuez. Vous êtes sur la bonne voie.

Rester sur la bonne voie implique aussi de faire une analyse rétrospective de votre décision.

Posez-vous la question suivante : « Est-ce que j'ai agi correctement ? »

Vous n'êtes pas sûr ? Parlez-en à votre manager, au service legal et compliance et réfléchissez à ce que vous pouvez améliorer la prochaine fois.

Non ? Vous devriez le signaler à votre manager, au représentant des ressources humaines, au service juridique, au bureau de la conformité ou par le biais de la ligne Voice Your Concern.

Oui ? Félicitations ! Vous nous aidez à vivre notre mission !

VIII. Message d'Earl Bakken, cofondateur, président-directeur général émérite

Chers collègues de Medtronic,

Chez Medtronic, nous vivons notre mission. Elle représente les pierres angulaires de notre code de déontologie qui définit la manière dont nous devons nous comporter lorsque nous nouons des relations avec nos interlocuteurs, les collègues, le monde extérieur. Mais quand est-il de la relation que vous entretenez avec vous-même ? Vivez-vous pleinement et chaque jour la mission Medtronic, au travail et à la maison ? Vous donnez-vous les moyens de rendre service à autrui ? Je l'espère, car c'est la meilleure chose que vous pouvez faire pour vous-même. J'espère que votre exemple est une source d'inspiration quotidienne pour tous ceux qui vous entourent. Je suis fier d'avoir une mission qui est profondément ancrée dans cette entreprise et qui touche des millions de vies à l'échelle mondiale.

Continuons de rêver,



Earl Bakken, cofondateur, président-directeur général émérite



« J'ai été motivé, je pense, par une véritable volonté d'utiliser mes connaissances et mon énergie pour aider l'humanité. »

– Earl Bakken, cofondateur, président-directeur général émérite

IX. Définitions

1. Qu'est-ce qu'on entend par « données personnelles » ?

Les données personnelles sont les données qui peuvent être utilisées, seules ou en association avec d'autres données, pour identifier une personne. Elles incluent des données comme le nom de la personne, l'adresse postale, l'adresse électronique, la date de naissance, le numéro de permis de conduire, les numéros de compte financier, le passeport, le numéro de sécurité sociale ou autre numéro d'identification gouvernemental, ainsi que tout autre identifiant.

2. Qui sont nos clients ?

Nos clients peuvent être des institutions ou des personnes, dont notamment les professionnels libéraux ou toute entité du secteur médical susceptibles d'acheter, de louer, de prescrire ou d'utiliser un produit Medtronic, ou d'en influencer ou d'en organiser la vente ou la location. Aux fins des règles de déontologie commerciale, ils regroupent aussi les personnes employées par un client, les parents proches d'un client ou ses associations affiliées.

3. Qu'est-ce qu'un tiers ?

Les tiers sont des entités partenaires, actuelles ou futures, ainsi que leurs représentants, auprès desquels nous achetons des biens et des services (comme les vendeurs, les fournisseurs, les distributeurs, les consultants, les organisations non gouvernementales (ONG), et les entreprises d'investissement).

4. Quels sont les exemples d'interactions contraires aux règles de la concurrence ?

- Fixer les prix ou les conditions générales de vente avec les concurrents
- Affecter les parts de marché entre les concurrents
- Convenir avec les concurrents de s'abstenir de mener des affaires avec un client particulier
- Fausser les offres avec les concurrents

5. Qu'est-ce que la corruption ?

La corruption est le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter un quelconque objet de valeur en vue d'influer à tort sur les décisions d'une personne.

6. À quoi ressemble la rationalisation ?

- *Je ne suis pas rémunéré convenablement*
- *Je le mérite*
- *Quelqu'un d'autre le fait*
- *Ce n'est pas illégal*
- *Je ne fais pas de mal*
- *C'est une combine*
- *C'est comme ça que ça marche ici*
- *Juste pour cette fois*
- *C'est le seul moyen pour que je puisse faire mon travail*

Medtronic

710 Medtronic Parkway
Minneapolis, MN 55432-5604
USA
Tel: (763) 514-4000
Fax: (763) 514-4879

UC201402185a FR © Medtronic 2020.
Tous droits réservés.
Imprimé aux États-Unis. 12/2020

medtronic.com